



DOCUMENT

PRÉSENTÉ PAR

L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉPANNEURS
ET ÉPICIERIS DU QUÉBEC

**Mesures favorisant l'existence et la croissance des petites
surfaces en alimentation, dépanneurs et épiceries**

AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
(Chambre des Communes du Canada)

DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2022-2023

23 février 2022

Soumission budget fédéral 2022-2023

INTRODUCTION

Fondée en 1983, l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec compte 1 200 membres, dont 400 membres asiatiques, qui bénéficient actuellement des différents avantages de l'association et ce nombre ne cesse de croître. Ces derniers sont tous des détaillants indépendants qui contrôlent entièrement les opérations de leur commerce et sont libres de toute mainmise de la part des grossistes.

Il nous fait plaisir, aujourd'hui de vous faire parvenir nos recommandations en vue de la préparation du budget fédéral 2022-2023 que vous êtes à finaliser.

Un des irritants majeurs pour nos membres est l'impact des frais de carte de crédit sur leurs opérations et leur capacité de retirer de leur entreprise un revenu de vie décent pour eux-mêmes et leur famille.

Au-delà du taux de taxation corporatif, ces frais semi-déguisés sont néfastes au point qu'ils font perdre des ventes et réduisent la capacité des dépanneurs d'offrir les services que leurs clients demandent. Les frais de carte de crédit sont, dans plusieurs cas, le deuxième poste de dépenses, après les salaires, chez certains de nos membres. Ça n'a plus de sens.

Tant votre gouvernement que plusieurs partis d'opposition ont promis d'agir pour limiter les frais de carte de crédit pour les commerçants. Nous croyons qu'avec l'inflation galopante que nous connaissons, ainsi que les chambardements causés par la pandémie de COVID-19, cette fois-ci doit être la bonne.

Nous nous permettons aussi de vous faire une mise en garde en lien avec la taxe d'accise sur l'alcool et l'ensemble de la taxation des produits vendus par nos membres.

FRAIS DE CARTES DE CRÉDIT

Situation historique

Les commissions d'interchange des cartes de crédit, également appelées frais du commerçant, sont facturées au propriétaire d'une entreprise chaque fois qu'un client paie par carte de crédit. Ces frais varient de 1,31 % à 2,49 % (plus les frais de traitement) du montant total de l'achat, y compris les pourboires et les taxes.

Le pourcentage des frais du commerçant est dicté par la société de cartes de crédit, avec très peu de contrôle, et versé à la banque qui a émis la carte de crédit, qui à son tour reverse une partie des frais à la société de cartes de crédit.

Les frais du commerçant sont depuis longtemps une préoccupation majeure pour les petites entreprises, dont les dépanneurs indépendants du Québec. Malgré les modestes réductions négociées en 2018, les milliards de dollars que les commerçants paient chaque année en frais d'interchange et autres frais continuent d'augmenter, car de plus en plus de consommateurs sont attirés par les cartes de récompense élite et prestige. Ces récompenses sont financées non pas par les sociétés de cartes ou les émetteurs, mais par les petits commerçants, dont les dépanneurs indépendants du Québec que nous représentons.

LE PROBLÈME

Les frais des commerçants au Canada sont parmi les plus élevés au monde - et les grandes banques sont celles qui bénéficient du travail des petits commerçants.

Sur un volume d'achat individuel typique, l'émetteur de la carte de crédit fait souvent plus de profits que l'opérateur du dépanneur.

Les frais du commerçant ne s'appliquent pas seulement aux achats, mais aussi aux taxes. C'est une erreur de pénaliser les propriétaires d'entreprises qui perçoivent des taxes gouvernementales. Cela décourage aussi le paiement par carte et ouvre la porte à des échappatoires fiscales.

De plus, depuis le début de la pandémie, le pourcentage de clients qui utilisent le paiement par carte de crédit a énormément augmenté. Pour des raisons de salubrité et de facilité, les clients paient plus par carte. Ce faisant, nous sommes de plus en plus pénalisés en raison des frais d'interchange.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Les Canadiens apprécient l'équité et la transparence. Le système actuel n'est ni l'un ni l'autre. De plus, il profite aux grandes sociétés multinationales émettrices de cartes de crédit au détriment des petites entreprises indépendantes – comme les dépanneurs du Québec qui servent des centaines de milliers de clients chaque jour.

Les frais élevés des commerçants entraînent des coûts plus élevés pour les consommateurs et ceci est encore pire dans la période d'inflation que nous connaissons.

La promotion agressive des cartes de crédit haut de gamme est en partie responsable des niveaux dangereusement élevés d'endettement des consommateurs et ceci se fait au détriment de la santé financière de l'ensemble des canadiens.

NOUS DEMANDONS DE L'ACTION

Réglementer les commissions d'interchange des cartes de crédit. Plafonnez les frais, instaurez des pourcentages maximaux bas et interdisez aux émetteurs de cartes de crédit d'ajouter de nouveaux frais pour récupérer les revenus perdus.

Garantir que les petits commerçants puissent profiter des mêmes taux d'interchange que les grands commerçants auprès des sociétés et émetteurs de cartes de crédit.

Retirer les frais des commerçants de la partie taxe de la facture des dépanneurs et autres petits commerces. Empêcher les sociétés de cartes de crédit de profiter des taxes perçues par les propriétaires d'entreprises au nom du gouvernement.

TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR L'ALCOOL

Instaurée en 2017, l'application automatique d'une taxe ascenseur sur l'alcool (ajustement de la taxe d'accise) est entrain de devenir un monstre. Calculée en lien avec l'inflation, l'augmentation de taxes sera certes bien au-delà des projections du gouvernement au cours des prochaines années.

Afin de ne pas nuire aux commerçants, et éviter un choc tarifaire, nous vous demandons de limiter la hausse de la taxe d'accise sur l'alcool au cours des prochaines années au taux moyen des cinq dernières années.

Ceci permettrait de prévoir ce qui s'en vient et d'éviter des augmentations trop subites.

AUTRES TAXES

Dans un même ordre d'esprit que pour les taxes sur l'alcool, nous demandons au gouvernement de la retenue sur le plan des taxes sur le tabac et les cigarettes. Ces produits ont été augmentés de manière vertigineuse depuis des dizaines d'années, et leur prix n'a plus de lien avec l'inflation réelle.

Nous vous demandons de considérer l'impact qu'ont ces produits en lien avec la capacité des dépanneurs indépendants de gagner un revenu décent.

Nous demandons, aussi, qu'une partie des sommes recueillies en taxes sur le tabac soient allouées à la lutte à la contrebande de ces produits afin d'assurer le respect des lois par tous et toutes.